

ATELIER COLLECTIF

90 MN POUR GÉRER SA MICRO-ENTREPRISE

Tout ce que vous devez savoir à partir de l'immatriculation jusqu'à votre première déclaration.



CRÉER



REPRENDRE



Tarif

► Atelier : **15 €**

(inscription et paiement en ligne)

Cf. conditions générales de vente sur le site internet www.pyrenees-orientales.cci.fr



Lieu

► Chambre de commerce et d'industrie des Pyrénées-Orientales
Palais Consulaire - Quai de-Lattre-de-Tassigny - Perpignan



Durée

► 1 h 30



Intervenants

► Les conseillers en formalités d'entreprise
► Les conseillers d'entreprise des antennes



Objectifs

- Quelles démarches après votre immatriculation ?
- Mise en place d'outils pour gérer le suivi du chiffre d'affaires et du plan de trésorerie



Points clés

- Descriptif et explications des documents officiels reçus après l'immatriculation
- La mise en place de tableaux de bords pour une bonne gestion de son entreprise
- Les démarches pour s'inscrire en ligne sur les différents organismes obligatoires



Public

- Micro-entrepreneurs



Calendrier et inscription

www.pyrenees-orientales.cci.fr

Rubrique « Vos formalités - CFE - Micro entreprise »

Contacts

Centre de formalités des entreprises **04 68 35 90 88**
Antenne CCI Saillagouse **04 68 35 98 71**
Antenne CCI Céret **04 68 87 62 45**



CCI Entreprendre
Pyrénées-Orientales

Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales

Palais Consulaire - Quai de-Lattre-de-Tassigny - BP 10941

66020 Perpignan Cedex

T. 04 68 35 66 33 www.pyrenees-orientales.cci.fr